

Compte rendu de la séance du 22 novembre 2019

Présents : Alain ARGILIER, Alain BRUNOT, Christine DOUTRES, Grégory MAURIN, Elsy ROUSSET, Sylvestre VINCENT

Absents excusés : Ludovic INSALACO et Gaëtan LAMORINIERE

Absent : Gilbert GASTIGAR

Secrétaire de la séance : Christine DOUTRES

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2019.

Approuvé à l'unanimité

2) Compte rendu des diverses réunions

- Communauté de Communes

Le conseil municipal observe à la demande de M. le Maire une minute de silence à la mémoire de M. Jean-Luc AIGOUY, Maire de La Malène, décédé début novembre.

- Conseil d'Ecole

Problème de la cour de récréation : le conseil municipal propose de décaler les horaires des récréations.

Achat d'un terrain pour le projet scolaire ATE : la mairie a déjà mis à disposition un terrain communal à proximité de la station d'épuration.

3) Participation de la Collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents pour le risque prévoyance dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation.

Nouveau contrat d'assurance au 1er janvier 2020 avec le Groupe VYV. La participation financière de la mairie reste inchangée soit 10€/agent/mois.

Vote 6 voix POUR

4) Décisions Modificatives

COMMUNE

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
60622	Carburants	700.00	
6064	Fournitures administratives	300.00	
611	Repas cantine pris à Florac	2400.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3100.00	
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	40.00	
6411	Personnel titulaire	2000.00	
70388	Repas cantine		1530.00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation		2900.00
7472	Participation Région Natura 2000		3100.00
7788	Remboursement assurance Parebrise		1010.00
TOTAL :		8540.00	8540.00

Vote 6 voix POUR

EAU**FONCTIONNEMENT :**

		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	1170.00	
658	Charges diverses de gestion courante	1000.00	
7011	Eau		520.00
701241	Redevance pollution d'origine domestique		350.00
70611	Redevance d'assainissement collectif		200.00
74	Subventions d'exploitation		1100.00
TOTAL :		2170.00	2170.00

Vote 6 voix POUR**5) Demande de retrait de la commune de Massegros Causses Gorges du Syndicat Mixte Intercommunal d'adduction d'eau potable du Causse Méjean**

Vu qu'au 1er janvier 2020, l'eau et l'assainissement devient une compétence communautaire, le Conseil Municipal accepte la demande de retrait de la commune du Massegros Causses Gorges du SMIAEP du Méjean au 31 décembre 2019 sans créance ni dette.

Vote 6 voix POUR**6) Mise à disposition du personnel**

Le Conseil municipal décide de la mise à disposition partielle d'un agent communal à la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour y exercer les missions relatives à la gestion de l'eau et de l'assainissement. Stéphane LARGUIER sera mis à disposition à la communauté de communes à hauteur de 25% de son temps de travail.

Vote 6 voix POUR.**7) Mise en place d'astreintes**

Après consultation de l'agent technique et suite à son avis favorable, ce dernier sera mis à disposition de la communauté de communes, sera d'astreinte un weekend par mois pour d'éventuelles interventions. Il interviendra par secteur (Vébron, Rousses, Fraissinet de Fourques et Meyrueis)

Vote 6 voix POUR**8) Réalisation d'une aire de jeux**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les propositions de la commission communale pour chacun des lots. L'entreprise choisie est Cévennes Evasion.

Lot n° 1 Aménagement de l'espace et jeux

Entreprise SARL Cévennes Evasion - Florac **27 505 € HT**

Lot n°2 Clôture

Entreprise SARL Cévennes Evasion - Florac **1 980 € HT**

Vote 6 voix POUR**9) Aménagement d'un terrain multisports**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les propositions de la commission communale pour chacun des lots. Les entreprises choisies sont : Entreprise COLAS et l'entreprise Gaillard Rondino.

Lot n° 1 Terrassement

Entreprise COLAS Rhône Alpes Auvergne **16 990.82 € HT**

Lot n°2 Terrain multisports

Entreprise Gaillard Rondino **25 555.96 € HT**

Vote 6 voix POUR**10) Questions diverses**

- Ecole des Vanels : les propriétaires demandent que la mairie fasse vider la cuve à gaz. La cuve et le contrat de gaz n'ont jamais appartenu à la commune. C'est donc aux nouveaux propriétaires de faire les démarches pour faire évacuer de la cuve et le gaz.

Velux endommagé à l'église de Cros Garnon : Grégory MAURIN ira constater sur place.

Lavogne de Fretma : les travaux sont enfin terminés

Vœux 2020 : samedi 11 janvier 2020 à 17 heures

Colis aux aînés seront distribués lors du prochain conseil municipal le vendredi 13 décembre 2019

Ginette MAURIN a repris son poste d'ATSEM depuis le 18 novembre. Le conseil municipal remercie Elian ROUSSET d'avoir assuré son remplacement. Il le remercie également pour avoir accepté de remplacer Ginette en cas de nécessité.

Séance levée à 19h10.

Vu le Maire